Roy, soit laissée à la discrétion de M. le président et de l'inspecteur de la Ville.

19.—Résolu: Que M. A.-H. Laverdure soit nommé assistant surintendant de la division Est, avec un salaire de \$1,100 par année à partir de cette date.

20.—La question d'instituer une enquête dans l'affaire de M. Jones, assistant contremaître, est laissée à la dis-crétion de l'inspecteur de la Ville, avec instruction de convoquer la sous-commission nommée à cet effet.

21. Du Département en Loi au sujet de l'orfre de la "International Gully Co.", de fournir à la Ville le puisard "Colas."

Déposée aux archives.

22.—Du Département en Loi re achat des chemins de la Côte Visitation et de la Côte Saint-Michel, de la Compagnie du chemin St-Michel.

Déposée sur le bureau.

23.—Du Département en Loi relativement à la demande de la "Montreal Street Railway Co.", pour permission d'établis Montreal Street Railway Co.", pour permission d'établis Montreal Street Railway Co.", pour permission d'établis de la company de la com tablir une voie d'embranchement sur la rue Colborne, à Partir de la rue Notre-Dame, en allant vers le Sud, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport, recommandant que permission soit accordée à la Montreal Street Railway Co.", d'établir une voie d'embranchement temporaire, sur la rue Colborne, depuis la rue Notre-Dame, en alant la rue Colborne, depuis la rue Notre-Dame, en A. lant vers le Sud, suivant le plan soumis No 380 P. D. A., en det en date du 25 août 1909, aux conditions suivantes:

10 Ladite Compagnie devra maintenir en bon état, rentre-voie et 18 pouces de chaque côté;

20 Ladite Compagnie sera tenue responsable de tous les dommages qu'elle pourra occasionner soit à la personne on à la propriété, à raison de la construction, du maintien, de l'enterre pour la raison de la construction de cette voie ferde l'entretien ou de la mise en opération de cette voie fer-

30 Ladite Compagnie devra tenir la Ville indemne contre toutes poursuites intentées, jugement rendus ou réclamations reconnues bien fondées, y compris les frais, en rapport avec ladite voie ferrée;

40 La Ville aura le droit d'ordonner à la Compagnie de la lite die faire disparaître ladite voie ferrée, aux frais de ladite Compagnie, en lui donnant un avis de 30 jours à cet effet. Et, de plus, qu'un acte notarié soit préparé en consé-quence et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soit que Son Honneur le Maire et le greffier de la

Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville. (M. l'échevin Duquette dissident).

RAPPORTS.

24. Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$2,000 soit voté afin d'acheter de M. J.-A.-U. Beaudry, ingénieur civil, des copies de plans de sections de 14 rues du quartier Ste-Cunégonde, montrant la situation des trant la dimension, la profondeur et la situation des égouts, etc.

25. Résolu: De présenter au Conseil un rapport recom-andant mandant qu'un crédit de \$300 soit voté pour défrayer le cont de l'entretien du cheval de M. H. St-Onge, assistant surintendant de la division Nord.

26. Résolu: De présenter au Conseil un rapport recom-Mandant qu'un crédit de \$1,000 soit voté pour acheter des Dardesse qu'un crédit de \$1,000 soit voté pour les canton-Dardessus et des bottes en caoutchouc pour les canton-niers de hiers de ce département.

27. Résolu: De présenter au Conseil un rapport recom-landant mandant qu'un crédit de \$7,300 soit voté pour paver en as-bhalte à qu'un crédit de \$7,300 soit voté pour paver en asphalte, à la journée, la rue Charron, à partir de la rue Wellington jusqu'à la rue Favard.

28 Résolu: De présenter au Conseil un rapport recom-landant mandant qu'un crédit de \$6,860 soit voté pour paver en de de se de sacri de la rue Rachel, à partir de bloces de scorie, à la journée, la rue Rachel, à partir de rue St. Danie, la val.

la rue St-Denis jusqu'à l'avenue Laval. 29 Résolu: De présenter au Conseil un rapport recom mandant qu'un crédit de \$950 soit voté pour défrayer le cont du qu'un crédit de \$950 soit voté pour derrajer de la confection à la journée d'un trottoir en ciment sur la rue St-Jacques, vis-à-vis le collège Ste-Elizabeth, du cod No du rue St-Jacques, vis-à-vis le collège Ste line à la section cadastre 1673, quartier St-Henri, conformément à la ville section 20, articles 453 et 456 de la charte de la Ville de la Qu'an articles 453 et 456 de la propriétaires inlelle 20, articles 453 et 456 de la charte de la theres intéressés et moitié par la Ville. tain, Guy, David and Roy streets, be left with the chairman and the City surveyor.

19.—Resolved: That Mr. A. H. Laverdure be appointed assistant superintendent of the Eastern division, with a salary of \$1,100 per annum, from this date

20.—The question of holding an investigation in the case of Mr. Jones, assistant foreman, was left with the City surveyor with instructions to call a meeting of the sub-committee appointed in this connection.

21.—From the Law Department, anent the offer of the International Gully Co., to supply the City with "Colas" gullies.

Filed of record.

22.—From the Law Department re purchase of the Côte Visitation and Côte St. Michel roads, from the St. Michel Road Company

Laid on the table.

23.—From the Law Department, anent the request of the Montreal Street Railway Co., for permission to lay a spur line on Colborne street, from Notre-Dame street Southwards, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that permission be granted to the Montreal Street Ry. Co., to establish a temporary spur line on Colborne street. from Notre-Dame street, Southwards, according to the plan submitted, No. 380 P. D. A., dated the 25th of August 1909, on the following conditions:

10 The said Company shall maintain in good order, the space between the rails and 18 inches on each side

20 The said Company shall be liable for all damages which may be occasioned to any person or property, by the construction, maintenance or the operating of said railway track.

30 The said Company shall be held to indemnify and hold harmless the City against any suit instituted, judgment rendered, or claim recognized as well founded against the City, including costs, in connection with said railway track;

40 The City shall have the right to order the removal of said track, at the Company's expense, by giving a 30 days' notice to that effect.

And furthermore, that a notarial deed be prepared accordingly, and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City. (Ald. Duquette dissenting).

REPORTS.

24.—That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$2,000 be voted to purchase from Mr. J. A. U Beaudry, civil engineer, copies of the plans of sections of 14 streets in St. Cunégonde ward, showing the size, depth and position of sewers, etc.

25.—Resolved: That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$300 be voted to pay for the horsekeep of Mr. H. St. Onge, assistant-superintendent of the Northern division.

26.-Resolved: That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$1,000 be voted to purchase rubber coats and boots for the sectionmen of this department.

27.—Resolved: That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$7,300 be voted to pave with asphalt, by day labor, Charron street, from Wellington to Favard street.

28.—Resolved: That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$6,860 be voted to pave with granit blocks, by day labor, Rachel street, from St. Denis street to Laval Avenue.

29.-Resolved: That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$950 be voted to pay the cost of laying, by day labor, a cement sidewalk on St. James street, opposite St Elizabeth College, cad. No. 1673, St. Henry ward, in accordance with section 20, articles 453 and 456 of the City charter, as amended; onehalf of the cost payable by interested proprietors and onehalf by the City.

30.-Resolved: That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$425 be voted to de-